

La protection du milieu marin fragile de l'Arctique

Reconnaissant la nécessité de protéger les fragiles écosystèmes de l'Arctique, des représentants du Canada et de sept autres pays circumpolaires (Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Russie, Suède et États-Unis) se sont rencontrés en 1991 à Rovaniemi, en Finlande, et ont adopté la Stratégie de protection de l'environnement arctique (SPEA). Trois organisations autochtones ont également participé à l'élaboration de la SPEA, compte tenu des relations particulières qu'entretiennent les peuples indigènes avec l'environnement arctique. Il s'agit de la Conférence circumpolaire inuit, du Saami Council et de l'Association russe des peuples nordiques. Les ministres responsables de la SPEA se sont réunis à Nuuk, au Groenland, en 1993; une troisième rencontre se tiendra en 1995 ou en 1996 au Canada.

Dans le cadre de la SPEA, des groupes de travail examinent les problèmes environnementaux d'origine

atmosphérique, hydrique et terrestre, ainsi que la prévention d'urgence. Un autre groupe de travail a récemment été créé afin d'étudier le développement durable, notamment l'utilisation durable des ressources renouvelables par les peuples indigènes de l'Arctique.

Le groupe de travail le plus récent, chargé de la protection du milieu marin arctique (PMMA), s'est réuni pour la première fois à Oslo, en Norvège, en mai 1994, pour établir son plan de travail. Y participaient des délégués des huit pays circumpolaires, des observateurs de trois organisations autochtones ainsi que des représentants d'autres groupes de travail de la SPEA. Au cours des deux prochaines années, le groupe de travail sur la PMMA entreprendra des travaux sur les sources de pollution océanique d'origine marine, qui seront dirigés par la Norvège, et des études sur les sources de pollution marine d'origine terrestre, sous la direction du Canada. Il tentera de localiser

et de recueillir de l'information sur toutes les principales sources de pollution du milieu marin arctique et il évaluera l'efficacité des textes juridiques et des lignes directrices adoptés aux niveaux national et multinational en vue d'assurer la protection du milieu marin.

Conformément au «principe des mesures de précaution» largement approuvé par la Déclaration de Rio, il fera des recommandations aux ministres chargés de la SPEA concernant la nécessité de recourir à d'autres mesures pour protéger le milieu marin. 

Test de brûlage au large de Terre-Neuve

Au cours des dernières années, les dommages causés à l'environnement par les déversements d'hydrocarbures, comme celui de l'*Exxon Valdez* en 1989, ont fait ressortir la nécessité de mettre au point des techniques pour atténuer les effets de ce type de catastrophe écologique sur les ressources marines.

Le 12 août 1993, un consortium de plus de 25 organismes canadiens et américains, dont l'*Environmental Protection Agency* des États-Unis, a réalisé avec succès un test de brûlage au large de l'île de Terre-Neuve. Ce test comprenait deux déversements d'environ 50 tonnes d'hydrocarbures dans un secteur entouré d'un barrage ignifuge.

Dans chaque cas, on a surveillé les émissions et certains paramètres physiques. Il s'agissait de la plus vaste expérience de ce genre jamais entreprise dans le monde : 20 navires, sept aéronefs et 230 personnes ont participé à l'opération en mer.

L'essai a permis de tirer plusieurs conclusions, en particulier que le brûlage en mer est un moyen réalisable et pratique de contrôler les déversements d'hydrocarbures. Le comportement et le devenir des constituants des hydrocarbures et des émissions produites par le feu, qui ne sont pas encore bien compris, pourraient faire l'objet d'expériences ultérieures. 

Sources de pollution marine d'origine terrestre

Les écosystèmes côtiers de la planète, où séjournent 90 p. 100 des organismes marins pendant des étapes critiques de leur cycle de vie, sont perturbés par les activités humaines un peu partout dans le monde et se dégradent dans maintes régions. Tout le monde reconnaît que, si aucune mesure n'est prise pour lutter efficacement contre la pollution d'origine terrestre, le milieu marin continuera de se détériorer.

Le Canada croit fermement à une approche concertée dans l'analyse de cette question et à la nécessité d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les polluants responsables de la dégradation du milieu marin. Le Canada, qui participe depuis longtemps à l'élaboration d'ententes internationales concernant les ressources marines, a été l'hôte, en 1985, de la séance finale de négociation, entreprise sous les auspices du PNUE, des *Lignes directrices de Montréal* pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique. Il a également accueilli récemment une réunion d'experts en vue

de la mise à jour des lignes directrices de 1985.

Ces lignes directrices ont été établies pour aider les gouvernements à prévenir, à réduire et à limiter la pollution marine d'origine terrestre. Combinées aux ententes internationales, elles constituent un vaste cadre de travail pour l'élaboration d'ententes régionales, lorsque celles-ci sont inexistantes, et pour la préparation à long terme d'une convention mondiale sur les sources de pollution marine d'origine terrestre. Les lignes directrices contiennent une liste complète des dispositions essentielles plutôt qu'une entente type adaptée aux besoins de régions particulières.

Récemment (du 6 au 10 juin 1994), un groupe d'experts s'est réuni à Montréal afin de revoir et de mettre à jour les lignes directrices et de formuler un plan d'action international. Quelque 150 délégués venant du monde entier ont assisté à la rencontre, dont des représentants de gouvernements, d'organismes internationaux et d'organisations internationales non gouvernementales. 